



## À L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n° 1187

Zurich, le 12 mai 2009

SG/est-aka

### Amendements aux Lois du Jeu – 2009/2010

Madame, Monsieur,

La 123<sup>e</sup> assemblée générale annuelle 2009 de l'International Football Association Board (IFAB) s'est déroulée en Irlande du Nord le 28 février 2009. Vous trouverez ci-dessous les amendements aux Lois du Jeu, de même que diverses instructions et directives.

### *Amendements aux Lois du Jeu et décisions de l'IFAB*

#### 1. Loi 1 – Terrain de jeu

##### *Surface*

##### **Texte actuel**

Les matches peuvent être disputés sur des surfaces naturelles ou artificielles, conformément au règlement de la compétition en question.

Les terrains artificiels doivent être de couleur verte.

Lorsque des surfaces artificielles sont utilisées pour des matches de compétition entre équipes représentatives des associations affiliées à la FIFA ou pour des matches de compétitions internationales de clubs, les surfaces doivent satisfaire aux exigences du Concept qualité de la FIFA pour le gazon artificiel ou de l'International Artificial Turf Standard sauf en cas de dérogation exceptionnelle accordée par la FIFA.

##### **Nouveau texte**

Les matches peuvent être disputés sur des surfaces naturelles ou artificielles, conformément au règlement de la compétition en question.

Les terrains artificiels doivent être de couleur verte.

Lorsque des surfaces artificielles sont utilisées pour des matches de compétition entre équipes représentatives des associations affiliées à la FIFA ou pour des matches de compétitions internationales de clubs, les surfaces doivent satisfaire aux exigences du Concept qualité de la FIFA pour **les surfaces Football Turf** ou de l'International Artificial Turf Standard sauf en cas de dérogation exceptionnelle accordée par la FIFA.



## 2. Loi 11 – Hors-jeu

### *Interprétation des Lois du Jeu et directives pour arbitres*

#### Texte actuel

Lorsqu'un hors-jeu est sifflé, l'arbitre accorde un coup franc indirect à l'endroit où le joueur se trouvait au moment où le ballon lui a été adressé par un de ses coéquipiers.

Si un joueur de l'équipe qui défend se place volontairement derrière sa propre ligne de but pour mettre un adversaire hors-jeu, l'arbitre devra faire signe de continuer à jouer et, au prochain arrêt de jeu, avertir le joueur pour avoir quitté le terrain délibérément et sans autorisation.

#### Nouveau texte

Lorsqu'un hors-jeu est sifflé, l'arbitre accorde un coup franc indirect à l'endroit où le joueur se trouvait au moment où le ballon lui a été adressé par un de ses coéquipiers.

**Si un joueur de l'équipe qui défend quitte le terrain pour quelque raison que ce soit sans la permission de l'arbitre, il sera – jusqu'au prochain arrêt de jeu – considéré comme étant sur sa ligne de but ou sur la ligne de touche pour toute situation de hors jeu. Si le joueur quitte le terrain de jeu délibérément, il doit être averti au prochain arrêt de jeu.**

## 3. Procédures pour déterminer le vainqueur d'un match ou d'une confrontation aller-retour

### *Tirs au but*

#### Texte actuel

Si une équipe termine le match en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires ; elle doit informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur exclu avant que l'épreuve des tirs au but ne commence.

#### Nouveau texte

Si une équipe termine le match en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires ; elle doit informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur exclu avant que l'épreuve des tirs au but ne commence. **Un joueur exclu ne peut participer à la séance des tirs aux buts.**



For the Game. For the World.

#### 4. Surface technique

##### Texte actuel

Une seule personne à la fois est autorisée à donner des instructions tactiques. Cette personne doit regagner sa place après avoir donné ses consignes.

L'entraîneur et les autres officiels ne peuvent sortir de la surface technique. Des circonstances particulières, comme par exemple l'intervention, avec l'autorisation de l'arbitre, du physiothérapeute ou du médecin sur le terrain de jeu pour soigner un joueur blessé, font exception à cette règle.

L'entraîneur et les autres personnes présentes dans la surface technique doivent adopter un comportement responsable.

##### Nouveau texte

**Une seule personne à la fois est autorisée à donner des instructions tactiques depuis la surface technique.**

L'entraîneur et les autres officiels ne peuvent sortir de la surface technique. Des circonstances particulières, comme par exemple l'intervention, avec l'autorisation de l'arbitre, du physiothérapeute ou du médecin sur le terrain de jeu pour soigner un joueur blessé, font exception à cette règle.

L'entraîneur et les autres personnes présentes dans la surface technique doivent adopter un comportement responsable.

#### **Rappel aux arbitres**

Il est rappelé aux arbitres que la Loi 5 énonce que l'arbitre doit arrêter le jeu s'il estime qu'un joueur a été gravement blessé.

#### **Mise en œuvre**

Les décisions de l'assemblée générale annuelle de l'IFAB relatives aux modifications apportées aux Lois du Jeu entrent obligatoirement en vigueur pour les confédérations et les associations membres dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Néanmoins, les confédérations ou les associations membres dont la saison en cours n'est pas encore terminée à cette date peuvent repousser l'introduction des modifications apportées aux Lois du Jeu jusqu'au commencement de la saison suivante.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE FOOTBALL ASSOCIATION

Jérôme Valcke  
Secrétaire Général

Copie :                    Comité Exécutif de la FIFA  
                              Commission des Arbitres de la FIFA  
                              Confédérations